

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE GUIPAVAS
COMPTE-RENDU – ACTES COMMUNICABLES
SEANCE DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Fabrice JACOB, Président.

Date de convocation : 22 juin 2023

Etaient présents : Mmes et MM. Fabrice JACOB, Monique BRONEC, Danièle LE CALVEZ, Anne DELAROCHE, Joël TRANVOUEZ, Gisèle LE DALL, Marie-Françoise VOXEUR, Claire LE ROY, Denis SALIOU, Daniel DERRIEN, Yves VOURCH, Bernard PICHON, Bernard CORRE, Marie-Aline PRIGENT.

Etait représentée : Mme Isabelle BALEM par Mme Claire LE ROY.

Etaient excusées : Mmes Blandine POLARD, Odile JEZEQUEL.

Assistaient également : Anaëlle CAPITAINÉ, responsable du CCAS, Camille OLIFANT, assistante administrative du CCAS, Sébastien BIVILLE, directeur du pôle vie sociale.

SOMMAIRE

- Adoption du compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 13 avril 2023
- Délégation de pouvoirs consentie en matière d'élection de domicile
- Demandes de secours exceptionnels
- Informations diverses



La séance est ouverte à 18h00

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Monique BRONEC précise que la subvention versée à l'association APF concerne 11 familles et non 25 comme évoqué par Monsieur Denis Saliou lors de la séance du 13 avril 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DE POUVOIRS CONSENTIE EN MATIERE D'ELECTION DE DOMICILE

La domiciliation ouvre la possibilité, aux personnes qui ne peuvent pas déclarer de domicile ou d'adresse, d'accéder à des droits et prestations. L'article 51 de la loi instituant le droit au logement opposable (DALO) codifié par les articles L.264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles évoque, à ce titre, le droit à la domiciliation. Le CCAS de Guipavas est habilité de plein droit à procéder à des élections de domicile. La décision d'octroyer, résilier et refuser une élection de domicile relève du Conseil d'Administration du CCAS, pouvoir que ce dernier peut déléguer au Président ou Vice-président du CCAS et autoriser, par dérogation une ou plusieurs autres personnes à signer les décisions prises.

Considérant la nécessité de faciliter l'accès aux droits des personnes ne disposant pas d'une adresse et d'assurer un traitement rapide des demandes d'élection de domicile, le Conseil d'Administration du CCAS de Guipavas décide d'autoriser, sur le fondement des dispositions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme OLIFANT Camille, assistante administrative au CCAS à signer les attestations d'élection de domicile délivrées par le Président ou le Vice-président du CCAS ainsi que les notifications de refus et de résiliation de domiciliation.

Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou le Vice-président devront, à chaque séance du Conseil d'Administration, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Décision du Conseil d'Administration : adopté à l'unanimité

DEMANDES DE SECOURS EXCEPTIONNELS

Tome 2 – actes non communicables.

INFORMATIONS DIVERSES

Synthèse des domiciliations

Au 29/06/2023, 111 personnes disposent d'une élection de domicile auprès du CCAS.

Truck-Tour Soliha

Dans le cadre de ses actions de prévention, l'association SOLIHA a réalisé un truck-tour sur les communes de la Métropole brestoise du 5 au 9 juin dernier. Doté d'un camping-car aménagé, l'association a proposé aux seniors une découverte des nombreuses adaptations possibles de domicile pour prévenir des chutes. Ce camping-car a stationné aux abords de la salle Jean Monnet le 6 juin dernier. 3 personnes ont reçu les conseils avisés de l'association.

Repas des aînés 2023

Le traditionnel repas des aînés est prévu le lundi 9 octobre prochain à 12h à l'Alizé. Les seniors ne pouvant se déplacer bénéficieront d'un colis. Le traiteur Denis Chanoit honorera la prestation. Les inscriptions seront prises au CCAS jusqu'au 29 septembre.

Atelier « prendre soin de soi » avec la Mutualité Française

Le CCAS organise en partenariat avec la Mutualité Française des ateliers gratuits « prendre soin de soi » à destination des retraités autonomes. Les seniors bénéficieront de 5 séances de conseils avisés d'une psychologue et d'une socio-esthéticienne. Au-delà de la notion de soin esthétique, seront abordés le bien-être physique, psychologique, émotionnel et relationnel. Ces ateliers se dérouleront à la salle mutualisée de l'Espace Europe à partir du lundi 20 novembre. Places limitées à 12 personnes.

Fermeture de l'aire d'accueil de Pen Ar Valy

L'aire d'accueil des GDV de Guipavas ferme du 29 juin au 25 juillet. A la date du 29 juin 18h00, seules 2 familles stationnent encore sur l'aire de Pen Ar Valy. Elles doivent quitter l'aire demain mais n'envisagent pas de s'installer sur le parking proposé près du cimetière de Guipavas.

Pour information, le prochain Conseil d'administration est fixé au jeudi 28 septembre à 18h00.

La séance est levée à 19h00
